

PELERINAGE A ROME

lundi 24 février - vendredi 1er mars 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

À renvoyer à la Direction des pèlerinages de Limoges 15, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES

pelerinages@diocese-limoges.fr Tél : 05 55 30 39 88 - 06 29 89 24 80

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : mercredi 11 décembre 2024

Bulletin valable pour UN SEUL VOYAGEUR (photocopies du bulletin acceptées).

Inscription effective dès réception de ce bulletin, du règlement de l'acompte, de **la photocopie impérative du passeport ou de la carte d'identité** et suivant l'ordre de réception du courrier.

NOM : M., Mme, Mlle Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :/...../..... Nationalité :

N° téléphone : Courriel/Mail :

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence

Je choisis ma formule

<input type="checkbox"/> Logement en chambre 6 à 8 personnes (Père Théatins) 450€	<input type="checkbox"/> Voyage en car au départ de Limoges 250€
<input type="checkbox"/> Logement en chambre double (Maria Immacolata) 640€	<input type="checkbox"/> Voyage car + avion 450€

Montant total de mon pèlerinage (hébergement + transport) =

Le prix comprend :

- l'hébergement en pension complète en maison religieuse,
- la mise à disposition de tickets de métro ou bus,
- la taxe de séjour à Rome,
- les frais d'entrée pour les sites choisis dans la liste ci-dessous

- le droit d'utilisation des audiophones à la Basilique Saint Pierre à Rome,
- la mise à disposition d'audiophones pour toute la durée du pèlerinage,
- le transport Limoges-Rome aller/retour,
- l'assurance assistance et rapatriement.

Je choisis une activité pour le mardi après-midi et une activité pour le mercredi après-midi

Mardi	Mercredi		Mardi	Mercredi	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dôme de St Pierre et le tombeau des papes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcours des Saintes femmes
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tombeau des Papes et le dôme de Saint Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Place Navone et Panthéon
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Musées du Vatican	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Visite Ste Marie Trastevere et de l'île Tibérine

DONNÉES PERSONNELLES :

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles liées à ce pèlerinage :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à collecter et utiliser mes données personnelles.

DROIT À L'IMAGE :

- j'autorise l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de Limoges à utiliser mon image.

Règlement de l'acompte à l'inscription : 185€ Solde avant le 20 janvier 2025.

Règlement par chèque à l'ordre de DIRECTION DES PELERINAGES DE LIMOGES

Santé : Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres.

De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription :

Merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

ATTENTION ! Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une Carte d'identité OU d'un passeport en cours de validité

Déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de participation

Fait à _____, le ____ / ____ / _____,

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»,

Annulation de la part de l'acheteur.

En aucun cas l'acompte ne peut être remboursé.

- ▲ Entre 90 jours et 31 jours avant le départ, il sera retenu 30% du montant total.
- ▲ de 30 à 16 jours avant le départ : 50 % du prix par passager
- ▲ à moins de 15 Jours du départ 100 % du prix par passager

Le service des pèlerinages ne peut être tenue pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre organisé par le participant indépendamment du groupe, qui entrainerait sa non-présentation au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.